

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPTé n° 96.112

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Décembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 Novembre 1996

22 Novembre 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. BUJARD par M. GAVEN

M. SABATHIER par M. le Maire

ABSENT-EXCUSE :

M. CAU

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Subventions à caractère social

VOTE : UNANIMITE

La Commission des affaires sociales qui s'est réunie le 25 Novembre 1996, a proposé que le solde du crédit réservé des subventions à caractère social, soit réparti pour :

- . 4 800 F A L'ASSOCIATION "IVHOIR"
- . 2 000 F AU GROUPEMENT DES PARENTS D'ELEVES DES
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE ROYAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU la proposition de la Commission des Affaires Sociales,
- VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1996,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'allouer les subventions suivantes :

- . 4 800 F à l'ASSOCIATION "IVHOIR"
- . 2 000 F au GROUPEMENT DES PARENTS D'ELEVES DES
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE ROYAN

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 951.9 Article 657 du Budget de l'exercice 1996 (Crédits réservés).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Décembre 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS